

FICHE TARIFAIRE 2024/2025

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR - CENTRE DE LOISIRS du mercredi et des vacances scolaires-
CANTINE

Tarifs des accueils du matin et / ou du soir

Quotient familial de la CAF	Tarif par prestation et par jour accueil du matin ou du soir
Q.F. \leq 450	0,20 €
450 < Q.F. \leq 600	0,54 €
600 < Q.F. \leq 750	0,77 €
750 < Q.F. \leq 1000	1 €
1000 < Q.F. \leq 1500	1,12 €
1500 < Q.F. \leq 2000	1,81 €
Q.F. > 2000	2,27 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou dans des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	0,54 €

Tarifs pour les centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires AVEC et SANS restauration

Quotient familial de la CAF	Centre de loisirs avec restauration Tarif de la journée de 9 H 30 *	Centre de loisirs SANS restauration	
		Tarif de la ½ journée de 3H30 (Matin)	Tarif de la ½ journée de 4H30 (Après-midi)
Q.F. \leq 450	3,52 €	0,49 €	0,63 €
450 < Q.F. \leq 600	6,66 €	1,29 €	1,67 €
600 < Q.F. \leq 750	8,94 €	1,85 €	2,39 €
750 < Q.F. \leq 1000	10,82 €	2,38 €	3,07 €
1000 < Q.F. \leq 1500	11,56 €	2,65 €	3,42 €
1500 < Q.F. \leq 2000	15,62 €	4,25 €	5,47 €
Q.F. > 2000	18,25 €	5,28 €	6,82 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou à des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	6,66 €	1,29 €	1,67 €

*Repas inclus



Tarifs pour la cantine

Quotient familial de la CAF	Tarif
Q.F. \leq 250	Gratuité
$250 < \text{Q.F.} \leq 350$	1,30 €
$350 < \text{Q.F.} \leq 450$	2,10 €
$450 < \text{Q.F.} \leq 600$	3,35 €
$600 < \text{Q.F.} \leq 750$	4,35 €
$750 < \text{Q.F.} \leq 1000$	5,00 €
$1000 < \text{Q.F.} \leq 1500$	5,15 €
$1500 < \text{Q.F.} \leq 2000$	5,70 €
Q.F. $>$ 2000	6,00 €

TARIFS SPECIFIQUES ENFANTS	Tarif
- Enfants des Communes extérieures au Havre, hors dispositifs spécifiques UP2EA et ULIS - Repas exceptionnels	6,20 €
Enfants scolarisés en établissements spécialisés pouvant fréquenter la restauration scolaire dans le cadre d'un projet d'inclusion scolaire	5,15 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou à des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	2,10 €
- Enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé et obligeant les parents à fournir un panier repas	2,10 € ou tarif dégressif si le Q.F donne un tarif plus favorable